

Notes de séance

35e séance du 26 mai 1967

Présidence: M. Bonvin, président de la Confédération.

Absent: -

Secrétaires: MM. Oser et Weber.

Ouverture: 8 heures 30.

Clôture: 11 heures 50.

Situation au Moyen-Orient.

M. Spühler expose ce qui suit: L'affaire a commencé par les terroristes syriens opérant en Israël. Il y a eu ensuite les représailles israéliennes du 7 avril, beaucoup plus violentes que les précédentes. La situation précaire de certains gouvernements est aussi une cause de la tension, de même que la déclaration du premier ministre israélien du 17 mai. Nasser a fait la coup de Gaza pour manifester la solidarité arabe. Moscou a l'air d'approuver les mesures prises par la RAU et la Syrie, sans vouloir pour autant désirer la guerre. U Thant a fondé sa décision concernant le retrait des casques bleus uniquement sur le droit. Akaba est bloqué comme avant 1956. La propagande soviétique contre les USA s'est accrue. L'URSS leur reproche d'être à l'origine des tensions qui se produisent dans différentes régions. Le Conseil de sécurité n'a pas pu prendre une décision immédiate, à cause de l'URSS, de la France, etc. La France propose une conférence à quatre, donc aussi avec l'URSS. Le département politique a rappelé à nos ambassades les instructions données pour les situations de ce genre. Il s'occupe de la question des transports des Suisses d'Israël qui désirent rentrer au pays. Nos ambassades ont l'ordre d'avancer l'argent nécessaire en cas de besoin. Au Caire et à Alexandrie, clôture de l'école suisse afin de faciliter les départs pour vacances. Il n'y aura *uniquement à la fin de juin* qu'un navire suisse en route pour Akaba (Basilea). La question du détroit d'Akaba (eaux internationales ou territoriales?) n'est pas claire. Notre service juridique l'étudie. Le Conseil fédéral doit-il publier quelque chose? Brunschwig aurait voulu une séance spéciale du Conseil fédéral, suivie d'une déclaration. J'ai refusé. La déclaration de 1956 a eu des inconvénients. L'appel est un geste inutile. Il ne faut faire des déclarations concrètes que si l'on peut espérer qu'elles auront un certain écho. Mais le Conseil fédéral ne doit pas rester tout à fait muet. J'ai fait distribuer le texte d'un communiqué.

M. von Moos se déclare favorable au principe du communiqué mais soulève la question de la forme (orale ou écrite). Il propose de préciser qu'on souhaite une solution qui soit aussi "juste".

M. Gnägi propose de biffer le mot "fervent" (inständig).



M. Schaffner déclare approuver la manière de voir de M. Spühler. L'appel pathétique de 1956 n'a pas eu de bons effets. La question des "casques bleus" suisses est maintenant liquidée. Il y a encore d'autres foyers de troubles. Notre déclaration ne risque-t-elle pas de créer un précédent. Je voudrais plutôt une communication orale du chancelier.

M. Celio n'est pas opposé à l'idée d'un communiqué mais voudrait voir préciser que le département politique prend les mesures nécessaires pour les rapatriements éventuels.

M. Spühler déclare accepter les modifications rédactionnelles et une adjonction concernant les rapatriements.

M. Gnägi signale, à propos de M. Brunschwig que celui-ci s'est exprimé en termes très vifs lors de la manifestation commémorative de mars 1966. Le comité s'en est excusé.

M. Bonvin se déclare inquiet du manque de prudence de *certain* juifs, qui pourrait susciter des réactions dans le public.

Conclusion: Le chancelier donnera connaissance oralement du texte remanié du communiqué et en laissera quelques exemplaires à disposition des journalistes.

Accord d'indemnisation avec Cuba.

M. Gnägi demande si on a l'espoir que les lettres annexées à l'accord seront honorées.

M. Schaffner répond affirmativement.

Le Conseil est d'avis que l'objet devrait être traité par les commissions du commerce extérieur mais ne l'attribue pas à l'un des départements concernés plutôt qu'à l'autre.

Traité de non prolifération.

M. Spühler constate que le Conseil doit, pour le moment, discuter sur la base d'un projet de traité. La question de savoir s'il faut signer ou pas n'est pas actuelle. Le département politique et le département militaire sont en principe d'accord. Un traité de ce genre est un pas vers le désarmement. Il convient donc d'être positif, quand bien même il y a quelques points inquiétants. L'attitude de l'Inde ne nous touche pas. Sa situation est autre que la nôtre. Il importera de ne pas signer un traité qui nous entrave dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ce point-là sera examiné par une commission d'études. Le contrôle ne sera pas nouveau pour nous, mais nous devons prendre des précautions (possibilité de récuser des contrôleurs par exemple). Il y a aussi la question de la durée : 5 ans ou durée illimitée avec possibilité de dénonciation. URSS et USA continuent à exercer une hégémonie de fait. Il faut prévoir que URSS et USA s'entendent d'une manière ou d'une autre pour mettre la guerre atomique hors la loi. Nous avons intérêt à l'équilibre des grandes puissances. Si nous signons le traité,

il faudra renoncer à toute idée d'armement atomique. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de renonciation claire et nette. J'accepte la proposition du département militaire concernant la commission interdépartementale et renonce à l'idée d'un communiqué. Il ne s'agit pour le moment que d'une prise de position interne.

M. von Moos pense que la Suisse a intérêt à prendre une attitude positive. Le Conseil fédéral a-t-il été invité à se prononcer, comme le laisse entendre le projet de communiqué? Y a-t-il eu des pressions? Faut-il en attendre? Le contrôle actuel ne m'inquiète pas, mais il en va autrement des contrôles futurs. Je ~~pense~~^{ai} demander au ministère public son avis sur le danger d'espionnage industriel. On devrait consulter nos industries à ce sujet. Quid si le traité n'a pas une durée limitée? Quelle possibilité de dénonciation aurait-on? Ne pas publier de communiqué. L'idée d'un groupe de travail est bonne.

M. Gnägi est partisan de la plus grande réserve, vu la complexité et l'insécurité de la situation. La France et l'Inde ne signeront pas. Le contrôle que l'agence atomique est censée exercer est inexistant, à cause de l'opposition de la CEE. Ne rien décider, ne rien publier aujourd'hui. J'approuve l'idée du groupe de travail.

M. Schaffner pense aussi qu'il ne faut rien publier et qu'il faut suivre attentivement l'évolution. La question du contrôle paraît peu importante.

M. Tschudi se prononce dans le même sens. Un communiqué devrait être nettement positif, ce qui est impossible aujourd'hui. Il serait bon que le traité puisse être signé par une majorité d'Etats. La question du contrôle est moins importante pour nous que pour l'Allemagne et le Japon, car, ~~vos~~ nos conditions de production, nous n'avons guère à craindre l'espionnage industriel.

M. Celio pense que la Suisse devra ~~faire ou~~ signer le traité ou faire une déclaration positive. Nous ne pouvons pas renoncer à toute idée d'armement nucléaire. Nous devons pratiquer ici une politique de stricte neutralité, même avec l'Autriche. Il y a encore cette difficulté que la France (comme la Chine) ne signera pas. Pourrons-nous, comme pays neutre, signer un accord que notre voisin ne signe pas? Le Conseil fédéral a publié en 1958 une déclaration constatant que l'armée a besoin des armes les plus efficaces et que l'arme atomique en est une. Cette déclaration n'a jamais été révoquée. Le 23 décembre 1958, le Conseil fédéral a pris un arrêté chargeant le département militaire de faire certaines études en matière d'armement nucléaire. Il y eut ensuite, en 1959, les deux initiatives contre l'armement atomique. La même année, le Conseil fédéral répondit à une petite question Arnold en disant qu'il n'y avait pas pour le moment

lieu d'envisager un armement atomique mais qu'il pourrait se faire que, dans des circonstances nouvelles, un tel armement deviendrait tout d'un coup possible. Le 14 mars 1960, le Conseil fédéral modifia son arrêté du 28 décembre 1958 en décidant que les contacts avec l'étranger ne pourraient être pris qu'en vertu d'un futur arrêté du Conseil fédéral. Le 5 juin 1964, le Conseil fédéral autorisa en principe les contacts avec l'étranger et chargea le département militaire de faire, de concert avec les autres départements intéressés, des recherches concernant les possibilités de production d'uranium en Suisse et le mode de production de matières fissiles. Le 26 octobre 1965, le Conseil fédéral prit un nouvel arrêt prévoyant la création d'un groupe de travail comprenant des représentants des départements, des instituts universitaires et des industries. Le 28 janvier 1966, il prit acte d'un rapport du département militaire constatant que le STM ne peut pas encore entreprendre les études avec des chances de succès mais que des recherches doivent être entreprises concernant l'uranium sous la responsabilité du délégué aux questions atomiques. - Je voudrais que l'étude de ces questions se fasse sans le concours du département militaire. Je ne crois d'ailleurs pas qu'elle puisse donner une conclusion positive à cause des effectifs considérables qu'il faudrait engager pour l'exploitation des résultats. Je suis cependant d'accord que le service de l'état-major général étudie ce qui se fait à l'étranger.

M. Bonvin estime qu'il convient de faire le point, de clarifier la volonté du Conseil fédéral. M. Celio devrait revoir tout le problème et faire rapport.

M. Gnägi pense qu'il n'y a pas lieu de modifier l'ACF de janvier 1966. Il importe de savoir si nous avons les matières nécessaires. Toutes les questions sont à l'étude.

M. Schaffner se déclare satisfait des remarques de M. Celio. Déjà avant janvier 1966, j'avais insisté pour que le département militaire reste à l'écart, pour que tout soit en main du délégué. Mais il est clair que le département militaire doit étudier les développements étrangers. Il n'est pas nécessaire pour cela de modifier l'arrêté. Il suffit de prendre acte de l'exposé de M. Celio, puisqu'il s'agit de nuances.

M. Tschudi se demande si cette "interprétation Celio" suffit. M. Celio doit le dire. Le département n'a longtemps pas saisi l'aspect des problèmes. La séparation du civil et du militaire sera certainement une bonne chose.

M. Spühler exprime le vœu que M. Celio consigne ses remarques dans un rapport. Lorsque le Conseil fédéral avait décidé la séparation entre la recherche civile et la recherche militaire, M. Chaudet avait demandé si la déclaration du 11 juillet 1958 était encore valable. Nous avons constaté qu'elle était vieillie mais qu'elle n'était pas révoquée. - Il n'y a pas eu de démarche pour obtenir que nous nous prononcions sur le traité de non-prolifération. Mais des questions nous ont été posées par des ambassadeurs et des journalistes. La question

des inspections est à l'étude. J'ai promis de répondre en juin à une interpellation Binder. Puis-je le faire?

M. Gnägi croit qu'il n'y a pas d'inconvénient à le faire, malgré l'aspect "publicité".

M. Spühler annonce qu'il prendra la parole à une déjeuner offert dans le cadre de la conférence du désarmement et donne lecture de ce qu'il entend dire sur la non-prolifération.

Le Conseil approuve le texte de la déclaration de M. Spühler, sous réserve de quelques points à revoir.

M. Celio revient sur la question de l'ACF de janvier 1966 et constate qu'il n'y a pas lieu de le modifier, sauf en ce qui concerne la participation du département militaire.

M. Gnägi pense que le département militaire devrait rester en contact avec ceux qui font les études (homme de liaison).

M. Bonvin conclut qu'il doit en être ainsi.

Departement des Innern

Baudirektion, Ergänzungsbauten für das Institut für Reaktorforschung Würenlingen; teuerungsbedingter Zusatzkredit

Herr Schaffner bemerkt, dass Herr Jolles den Eindruck habe, dass die Anlage im Verhältnis zum äusseren Aufwand wissenschaftlich wenig fundiert sei.

Herr Tschudi teilt mit, dass man das Vorprogramm über die Umstellung vorgelegt habe. Man habe der Kommission auch bei den Hearings Aufschluss gegeben. Es liege ein interessanter Bericht vor, den er den Kollegen gerne zustellen werde.

Herr Gnägi stellt fest, dass man an einem Wendepunkt angekommen sei. Die Atomdelegation habe beschlossen, dass Würenlingen einen neuen Auftrag erhalte. Man müsse eine neue Organisation aufziehen.

Herr Schaffner dankt für die Auskunft, stellt aber fest, dass der angegebene Baukostenindex nicht mehr massgebend sei, worauf der Herr Bundespräsident darauf aufmerksam macht, dass es sich um die Ausführung früherer Aufträge handle.

Befristete Massnahmen zur Exportförderung auf dem Gebiet der Waldwirtschaft, Botschaft

Herr Tschudi erklärt, dass sein Departement mit allen Anträgen der Mitberichte einverstanden sei. Man könne das Geschäft verabschieden und mit der endgültigen Redaktion die drei beteiligten Departemente beauftragen.

MilitärdepartementMilitärflugplatz Dübendorf; Landerwerb sowie Bau- und Hindernisverbot

Herr Schaffner bemerkt zur Frage der Konsultation der Finanzdelegation, dass es ihm nicht richtig scheine, dass man die Finanzdelegation quasi als Mitregierung anerkenne. Diese Praxis widerspreche dem Grundsatz der Regierungsverantwortung.

Herr von Moos stellt fest, dass die Finanzdelegation ^{mit finanziellen Konsequenzen} berechtigt sei, zu jedem Bundesratsbeschluss Stellung zu nehmen. Er teile allerdings die Auffassung von Herrn Schaffner, dass hier eine verfassungswidrige Nebenregierung eingerichtet wurde.

Herr Celio bemerkt, dass es sich hier um Kredite handle, die noch nicht zugesprochen wurden. Der Betrag figuriert noch nicht im Budget.

Finanz- und ZolldepartementPostulat Düby

Herr Spühler findet, dass die Erwähnung, dass eine kantonale Regierung gleicher Meinung sei, nicht als Argument verwendet werden sollte. Ebenso beantragt er, im vorhergehenden Satz das Wort "excessif" als zu weitgehend zu streichen.

Herr Schaffner hält dafür, dass es hier sehr auf die Formulierung ankomme, weshalb er auch den deutschen Text sehen möchte. // Es wird beschlossen, das Geschäft auf die nächste Sitzung zu verschieben. Das FZD wird auch einen deutschen Text vorlegen.

Verlängerungsprotokoll zum Internationalen Weizenabkommen 1962

Die im Mitbericht des Justiz- und Polizeidepartements aufgeworfene Frage, ob ein Unterbruch der beschränkten Weitergeltung des Weizenabkommens für die Schweiz und gegenüber der Schweiz eintreten werde, muss noch zwischen beiden Departementen abgeklärt werden.

Das Geschäft wird verschoben.

Volkswirtschaftsdepartement51e session de la Conférence internationale du Travail, 1967

Herr Schaffner will das Geschäft noch einmal zurücknehmen. Es gehe ihm darum, eine Einigung zu erzielen, da es mit der Vertretung der christlich-sozialen Gewerkschaft Schwierigkeiten gegeben habe. Der Sprechende ist damit einverstanden, das Präsidium der Konferenz zu übernehmen und Herrn Holzer als Stellvertreter abzuordnen.

Das Geschäft geht an das EVD zurück.

Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement

Inkrafttreten des BG über die Aenderung des BG betr. den Postverkehr (Revision der Posttaxen)

Herr Tschudi hat Bedenken, wenn man die Posttaxenrevision so kurz vor den Nationalratswahlen in Kraft setze. Das Publikum werde sich vor allem ärgern, wenn es wegen irrtümlich unrichtig frankierten Postsendungen Strafporto zahlen müsse. Man habe bereits bei kantonalen Wahlen Erfahrungen gemacht mit der Erhöhung des Milchpreises und des Benzinzolles. Es sei doch ein erheblicher Unterschied, ob man eine Taxerhöhung nur ankündigt, oder ob man sie in Kraft setze.

Herr Gnägi bemerkt, wenn man immer so sehr auf die Wahlen Rücksicht nehmen müsse, so könne man bald nichts mehr machen. Die Taxrevision müsse auf alle Fälle noch dieses Jahr in Kraft treten. Das einzige, was man noch machen könnte, wäre die Vorlage als Ganzes auf den 1. November in Kraft zu setzen.

Herr Schaffner regt im Zusammenhang mit diesem Geschäft an, dass sich die Regierungsparteien darüber aussprechen sollten, wie sie für die Wahlen operieren wollen.

Beschluss: In Ziffer 2 des Dispositivs wird als Datum des Inkrafttretens ebenfalls der 1. November bestimmt.

Fernseh Ersatzwahl

Herr Spühler stellt fest, dass mit dem Antrag die Sozialdemokraten einen ihrer Vertreter verlieren. Er möchte deshalb bitten, dass man, bevor das Geschäft verabschiedet wird, ein Verzeichnis der Kommissionsmitglieder erhält.

Herr Gnägi bemerkt, dass der sozialdemokratische Vertreter eine Stellung beim Radio erhalten habe, und dass man bei der nächsten Gelegenheit wieder einen Wechsel vornehmen könne. Es komme bei dieser Kommission auch nicht so sehr auf die Parteiververtretung an, sondern darauf, Leute zu finden, die Ideen für die Programmgestaltung haben. Er sei aber bereit, das Verzeichnis noch zu unterbreiten.

Beschluss: Das Geschäft wird auf die nächste Sitzung verschoben.

Aussprachen

Bundeskanzlei

"BLICK"

Der Herr Bundeskanzler beantragt die Zulassung des Vertreters des "BLICK". Er bemerkt, dass Herr Nef die Meinung teile, dass man das nicht refüsieren könne.

In der Diskussion wird festgestellt, dass seither verschiedene neue Ereignisse eingetreten sind. Einige Herren erklären, dass sie bei einer Pressekonferenz mit dem Vertreter des "BLICK" nicht am gleichen Tisch sitzen werden. Die Mehrheit spricht sich gegen die Akkreditierung aus. Nachdem es nicht so leicht ist,

die Ablehnung zu begründen, gelangt man dazu, die Bundeskanzlei zu beauftragen, eine ~~hypothetische~~ Begründung für ~~die~~ Ablehnung vorzulegen. *Leine allfällige*

Das Geschäft geht in diesem Sinne an die BK zurück.

Motion Schürmann, Zeit der Behandlung

Aus der Diskussion ergibt sich, dass verschiedene Lösungen möglich sind. Man könnte die Motion als Postulat entgegennehmen und erst durch den Rat der kommenden Legislaturperiode über den Vorschlag entscheiden lassen. Man könnte aber auch das Geschäft zusammen mit dem Geschäftsbericht im Juni behandeln.

Der Rat entscheidet sich schliesslich für die zweitgenannte Möglichkeit.

Reorganisation der Bundeskanzlei; Abgabe des Berichtes der Kommission an die Geschäftsprüfungskommission des Ständerates

Der Rat beschliesst, gemäss dem vom Vizekanzler gestellten Antrag, die Orientierung den Mitgliedern der Geschäftsprüfungskommission des Ständerates jetzt abzugeben. Ueber die Frage der Uebergabe an die Mitglieder der eidgenössischen Räte und an die Presse, soll später entschieden werden.

U m f r a g e

Hr. C e l i o

Interview über Ferien der Bundesräte

Herr Celio hat ein Gesuch erhalten, ein Interview über seine Ferienpläne zu bewilligen. Er hat dazu erklärt, dass es sich um eine Privatsache handle, über die er nicht gewillt sei, Auskunft zu geben.

Bemerkung des Protokollführers: Die BK hat im Jahre 1966 der Redaktion der Sie + Er bei einem ähnlichen Begehren im Auftrage des Bundesrates die gleiche Auskunft erteilt.

Präsidialvorbringen

Ständchen eines finnischen Chors vor dem Bundeshaus

Der Präsident der Liedertafel teilt mit, dass ein solches Ständchen geplant sei. Nachdem Herr Tschudi nicht abkömmlich ist, wird beschlossen, dass sich der Bundesrat durch den Sekretär des EDI, Herrn Martel, vertreten lässt.

* * *